

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Généralités. Les présentes conditions générales de vente définissent les droits et obligations respectifs des parties dans leurs relations contractuelles et s'appliquent (i) aux catalogues de prix publiés auxquelles elles sont jointes, ou (ii) à la proposition commerciale écrite formulée par Safran Aerosystems ou l'une quelconque de ses sociétés affiliées (le « **Fournisseur** ») conformément aux conditions décrites à l'Article 2, (la « **Proposition** »), à destination de son client (le « **Client** »), pour le développement et/ou l'achat des produits et/ou services proposés à la vente par le Fournisseur (les « **Produits** »). Elles sont communiquées à tout acheteur qui en fait la demande. Conformément à la réglementation en vigueur, le Fournisseur se réserve le droit d'accepter des dérogations à certaines clauses en fonction des négociations menées avec le Client, par l'établissement de conditions de vente particulières dans un document séparé, signé par les parties. En particulier, les conditions de support des Produits agréées entre le Fournisseur et le Client - dont CSS (telle que défini à l'Article 17 ci-après) assure le support et l'après-vente, ou entre CSS et les Clients et/ou les utilisateurs finaux des Produits, prévaudront sur les dispositions de toutes conditions générales. Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toute vente conclue par le Fournisseur, et vaut donc acceptation pleine, entière et sans réserve par le Client aux présentes conditions générales qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment ses conditions générales d'achat, sauf accord préalable spécifique entre les parties. En cas d'ambiguïté, d'incohérence ou de contradiction entre les termes de la Proposition, de la commande et des éventuelles réserves du Fournisseur et/ou du Client, ces derniers devront, dans des délais compatibles avec l'objet de la Proposition, négocier et parvenir à un accord écrit explicite.

2. Proposition. Le Fournisseur ne sera engagé qu'au titre d'une Proposition ferme sur papier en-tête, soumise par une personne dûment habilitée, expressément autorisée à soumettre une Proposition au nom et pour le compte du Fournisseur. La Proposition sera valable pour la durée expressément mentionnée en son sein. A défaut, la Proposition est valable pour une durée de trois (3) mois. Toute nouvelle demande ou exigence formulée par le Client, notamment pour le chiffrage de produits additionnels ou le changement des délais ou modalités de livraison, sera réalisée par le biais d'une nouvelle offre commerciale, distincte de la Proposition, notamment en prix et délais.

3. Commande. Toute vente n'est parfaite qu'à compter de l'acceptation expresse et par écrit de la commande du Client par le Fournisseur (commande devant mentionner le cas échéant la référence à la Proposition en application de laquelle elle est émise) et, le cas échéant, après accord mutuel des parties sur les éventuelles dispositions spécifiques additionnelles ; l'ensemble des documents contractuels applicables étant alors désigné le « **Contrat** ». Aucune annulation ou résiliation totale ou partielle d'une commande par le Client ne sera acceptée sans l'accord écrit préalable du Fournisseur. En cas de résiliation totale ou partielle d'une commande, que celle-ci ait lieu avec ou sans l'accord écrit préalable du Fournisseur, le Client devra payer au Fournisseur le prix des Produits dont la fabrication aurait commencé, ainsi que tous les coûts subis par le Fournisseur pour l'achat notamment de composants, sous-ensembles et/ou matières dans le cadre de cette commande. Tout acompte précédemment versé par le Client sera alors définitivement acquis au Fournisseur. Dans le cas où le Client passe une commande auprès du Fournisseur sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), le Fournisseur pourra refuser la commande et de livrer la marchandise concernée, sans que le Client ne puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit. Le Contrat n'est valablement conclu qu'à la condition explicite que le Client ne revendra ou ne distribuera pas le Produit sans que celui-ci ne soit intégré par ses soins dans une réparation ou tout autre service après-vente ; la revente, le négoce ou la distribution du Produit par le Client sont interdits, à moins que le Fournisseur n'ait expressément et préalablement donné son accord par écrit.

4. Livraison, délais, transferts de risques et de propriété. Les Produits seront livrés au Client dans les locaux du Fournisseur « franco transporteur » (« FCA – Franco transporteur » Incoterms CCI® 2020). Le délai de livraison commence à courir à compter de l'acceptation sans réserve de la commande par le Fournisseur, ou le cas échéant de l'accord du Fournisseur et du Client sur les termes du Contrat, sous réserve que toutes les conditions prévues par les parties soient remplies et notamment, sans limitation, le versement de l'acompte, un accord sur les conditions techniques précises ou une éventuelle autorisation de tiers. Le délai n'est donné qu'à titre informatif et indicatif ; le Fournisseur ne pourra pas voir sa responsabilité engagée en cas de retard, notamment en cas de force majeure, et lesdits retards de livraison ne peuvent donner lieu à aucune pénalité, indemnité ou dommages intérêts, ni même motiver l'annulation en tout ou partie de la commande ou justifier une résiliation de ladite commande. Le Fournisseur pourra procéder à toute livraison partielle ou anticipée qu'il jugerait utile, à charge pour lui d'en informer le Client. Le Client devra informer le Fournisseur en temps utile de tout événement susceptible de nuire à la bonne exécution du Contrat. Si le Client n'a pas exécuté les obligations qui lui incombent dans les délais requis (notamment retard de paiement, défaut de communication d'informations ou mise à disposition de matière première ou d'équipements), le délai de livraison du Fournisseur sera automatiquement prorogé d'une durée au moins égale au retard du Client, le Client demeurant seul responsable de toutes les conséquences de son retard, qu'elles soient subies par le Fournisseur ou par tout tiers. Aucun Produit ne peut être expédié en retour sans autorisation préalable et écrite du Fournisseur et est soumise au respect des instructions données par le Fournisseur ; tout retour non autorisé s'effectuera aux risques et frais du Client, y inclus les frais d'entreposage. Le transfert de risques, de perte et de détérioration sur les Produits aura lieu au moment de leur livraison au Client. Toutefois, le Fournisseur se réserve, jusqu'au complet paiement du prix par le Client, et ce peu importe la date de livraison, un droit de propriété sur les Produits, lui permettant de reprendre possession desdits Produits en quelque main qu'ils se trouvent, y compris dans le cas où ces Produits ont été revendus, consommés, mis en œuvre, combinés ou mélangés avec tout autre bien. En conséquence, le Client assurera les Produits par une assurance *ad hoc*, à ses frais et au profit du Fournisseur, jusqu'au complet transfert de propriété, à charge pour lui d'en justifier au Fournisseur lors de la livraison. A défaut, ce dernier sera notamment en droit de retarder la livraison jusqu'à la présentation de ce justificatif.

5. Acceptation des Produits. Tout Produit est contrôlé avant livraison par le Fournisseur. Au moment de la livraison, le Client est tenu de vérifier la conformité des Produits en quantité et en qualité. Il appartient au Client, en cas d'avarie des marchandises livrées ou de manquants, d'effectuer toutes les réserves nécessaires auprès du transporteur dans un délai de trois (3) jours calendaires suivant la livraison des Produits, et d'en informer le Fournisseur. En cas de défauts apparents attribuables exclusivement au Fournisseur, les pièces défectueuses seront – au choix du Fournisseur – réparées ou remplacées, sous réserve de vérification et confirmation par le Fournisseur des défauts allégués. Le Client devra fournir toute justification quant à la réalité des défauts constatés, le Fournisseur se réservant le droit de procéder, directement ou indirectement, à toute constatation et vérification sur place. A défaut de réserves expressément formulées par écrit dans le délai susmentionné, les Produits seront réputés conformes et avoir été acceptés sans réserve par le Client. Aucune notification ne sera prise en compte sur ces Produits, sans préjudice des droits du Client au titre de l'Article 7 ci-dessous. Les caractéristiques techniques des Produits seront telles que spécifiées par le Fournisseur dans le Contrat. Sous réserve du respect des engagements pris par le Fournisseur relativement au Contrat, le Fournisseur est en droit de procéder à toute modification desdites caractéristiques techniques sans information préalable du Client et aucune évolution ou modification de celles-ci a posteriori ne peuvent donner droit au Client de demander la modification de tout ou partie des Produits vendus. Toute demande faite par le Client en application des dispositions de cet Article ne saurait exonérer le Client de son obligation de payer les Produits.

6. Prix, facturation et paiement. Les prix mentionnés au Contrat sont fermes et non révisables, nets et hors taxes. Sauf dérogation expresse écrite du Fournisseur, ils sont établis sur la base d'une livraison « Franco transporteur », emballage commercial standard compris, et ne comprennent donc pas les frais de transport, d'assurance, de douane et d'emballage spécifique, qui sont en sus, à la charge du Client et à ses risques. Nonobstant toute autre disposition du Contrat, dans le cas où des taxes, tarifs, droits de douane, ou toute autre charge ou coût en relation avec la conception, la fabrication, l'approvisionnement, la vente, l'utilisation, la modification, la réparation, l'entretien, le transfert, la fourniture, la livraison, l'importation et/ou l'exportation (ci-après le « **Coût Additionnel** »), applicables à tout ou partie des Produits, sont augmentés par toute autorité gouvernementale par rapport à ceux applicables à la date d'entrée en vigueur du Contrat, alors ces prix seront automatiquement augmentés d'un montant équivalent à la charge supplémentaire directement ou indirectement supportée par le SAO-SEL-0138-Appendix 4 Safran Aerosystems Special Processes– issue 4 2025 08

Fournisseur du fait du Coût Additionnel, de sorte que le prix reçu par le Fournisseur après l'entrée en vigueur du Coût Additionnel reste inchangé par rapport au prix reçu avant l'entrée en vigueur du Coût Additionnel. A défaut de conditions de paiement spécifiques négociées avec le Client, le Fournisseur adressera la facture en double exemplaire au Client qui la règlera dans un délai de trente (30) jours à compter de sa date d'émission, par virement bancaire, aux coordonnées indiquées par le Fournisseur. En cas de retard de paiement des sommes dues par le Client, et sans préjudice de toute autre action que le Fournisseur serait en droit d'intenter à ce titre à l'encontre du Client, (i) l'acompte éventuellement versé au Fournisseur restera acquis de plein droit, (ii) le Fournisseur recevra automatiquement et de plein droit des intérêts de retard calculés, par jour de retard, au taux de 12% par an, (iii) sur simple notification du Fournisseur, celui-ci pourra modifier les termes de paiement en vigueur pour les livraisons restantes à la réception de l'intégralité du prix avant la date d'envoi des Produits restant à livrer, (iv) le Fournisseur recevra en sus, automatiquement et de plein droit, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement selon le montant prévu par la loi applicable, s'il y en a une et pourra demander au Client une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassaient ce montant, et (v) le Fournisseur pourra demander la livraison immédiate, aux frais du Client, de tout Produit dont il détient la propriété selon les termes de l'Article 4 ci-dessus. Le Fournisseur se réserve en outre, notamment, le droit de suspendre ou d'annuler la livraison de tout ou partie de la commande ou d'une autre commande qui serait contractuellement ou économiquement liée à celle dont le paiement est en retard, de même que de diminuer ou d'annuler les éventuelles remises accordées au Client et/ou de conditionner l'acceptation de toute nouvelle commande à la mise en place d'un paiement de l'intégralité du prix avant la date d'envoi des Produits. Le paiement anticipé ne donnera droit à aucune réduction de prix, rabais ou escompte. Dans la mesure où cela n'est pas contraire aux dispositions légales applicables, les parties conviennent expressément de renoncer au bénéfice de toute disposition réglementaire ou légale relative à l'imprévision ou tout autre théorie similaire et elles se soumettent entièrement en la matière aux dispositions suivantes. Dans le cas où tout événement rend l'exécution des obligations du Fournisseur "à perte" ou excessivement onéreuse, les parties conviennent de négocier de bonne foi les ajustements nécessaires. Cette disposition s'appliquera notamment dans les circonstances suivantes : changement dans le prix des composants ou des matières premières, changement dans les droits de douanes, fluctuation des taux de change, changement réglementaires ou légaux, changement dans les besoins du Client, reprise des livraisons après une période d'arrêt. Pendant la période de négociation, les dispositions de l'Article 16 ci-dessus sont suspendues and aucune des parties ne pourra formuler aucune demande ou recours auprès des juridictions compétentes. Dans le cas où les parties ne sont pas capables de trouver un accord dans un délai de trente (30) jours, le Fournisseur pourra résilier le Contrat et/ou tout ou partie de la Commande concernée en donnant au Client un préavis écrit de trente (30) jours, sans encourir aucune responsabilité ou devoir aucune indemnité au Client. Aucune des parties ne demandera l'adaptation du Contrat pour des motifs économiques à un juge ou à un arbitre quelconque sans l'accord de l'autre partie.

7. Garantie. Les Produits sont livrés avec une garantie contractuelle d'une durée de douze (12) mois à compter de la date de livraison, couvrant la non-conformité des Produits au Contrat attribuable au Fournisseur et tout vice caché, provenant d'un défaut de matière ou de fabrication affectant les Produits livrés et les rendant impropres à leur utilisation. La garantie forme un tout indissociable avec le Produit vendu par le Fournisseur qui ne peut être vendu ou revendu altéré, transformé ou modifié. Cette garantie est limitée, au choix du Fournisseur, à la réparation, au remplacement ou au remboursement des Produits non conformes ou affectés d'un vice, à l'exclusion de tout autre bien ou partie non défectueuse des Produits ou de tout coût ou activité liés au remplacement de Produits (« retrofit »), et ce sans que le Client ne puisse prétendre à l'obtention de dommages et intérêts pour quelque cause que ce soit. Cette garantie contractuelle est exclue (i) en cas de mauvaise utilisation, usage anormal ou non-respect des éventuelles prescriptions du Fournisseur, du fabricant du produit ("original equipment manufacturers"), des directives émises par les autorités en charge de la navigabilité, des bulletins de service (« service bulletin ») ou tout autre documentation, négligence ou défaut d'entretien ou de réparation de la part du Client, ainsi que (ii) en cas d'usure normale des Produits ou de parties consommables, tel que notamment l'élastomère, notamment lorsque tout ou partie du Produit peut être affecté par une exposition à la chaleur, au soleil, à l'eau ou à l'ozone ou à tout autre facteur détériorant, ou (iii) en cas de force majeure, ou (iv) en cas de modification ou suppression du marquage apposé par le fabricant du produit ("original equipment manufacturers"), sa marque, le numéro de série ou le numéro du Produit, ou (v) en cas de modification ou de réparation sans l'approbation du Fournisseur, ou (vi) les défauts et détériorations consécutifs à des conditions anormales de transport, d'installation, d'opération, de manipulation, de stockage et/ou de conservation, dommages causés par un corps étranger (« foreign object damage ») notamment en cas d'accident de quelque nature que ce soit, ne pourront ouvrir droit à la garantie due par le Fournisseur, ou (vii) lorsque le dysfonctionnement, l'usure prématurée, le défaut ou le mauvais fonctionnement est causé par tout composant qui ne serait pas un composant fabriqué par le fabricant du produit ("original equipment manufacturers") tel que, notamment, tout composant « Parts Manufacturer Approval » (« PMA »), dans la mesure où il serait démontré que le dysfonctionnement, l'usure prématurée, le défaut ou le mauvais fonctionnement a été causé par le PMA. Toutes ces exclusions sont regroupées sous le terme « Evénements Exclus ». Afin de faire valoir ses droits, le Client devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer par écrit le Fournisseur de l'existence des vices dans un délai maximum de dix (10) jours ouvrés à compter de leur découverte, avec tout élément documentaire permettant d'établir les circonstances et la nature du défaut. Le Produit réparé ou de remplacement ne sera garanti que pour la durée de la garantie initiale restant à courir. LA GARANTIE MENTIONNEE DANS LES PRESENTES CONDITIONS GENERALES EST STIPULEE EN LIEU ET PLACE DE TOUTE AUTRE GARANTIE, ECRITE OU ORALE, IMPLICITE OU EXPRESSE AU REGARD DES LOIS APPLICABLES, CE Y COMPRIS ET NOTAMMENT TOUTE GARANTIE IMPLICITE PORTANT SUR LA QUALITE MARCHANDE DU PRODUIT OU SON ADEQUATION POUR UN USAGE DONNE.

8. Responsabilités. Le Fournisseur n'est responsable que des Produits qu'il fournit au Client. Il ne sera pas responsable (i) de tout ce qui lui est fourni ou mis à disposition par le Client ou par un tiers imposé par le Client ou que le Fournisseur n'a pas pu librement sélectionner conformément à ses procédures de sélection et validation de fournisseurs, notamment toute matière, documentation, information, spécification ou tout équipement ou sous ensemble, (ii) de toutes les conséquences directes ou indirectes, pour le Client ou tout tiers, des dysfonctionnements de ce qui lui a été fourni ou mis à disposition. Le Client sera seul responsable, indemnisera et préservera le Fournisseur de tout préjudice, coûts et frais qu'il subit du fait de ce que le Client, ou les tiers qu'il a imposés ou recommandés, ont fourni ou mis à disposition du Fournisseur.

LA RESPONSABILITE TOTALE ET CUMULATIVE DU FOURNISSEUR DECOULANT DE LA COMMANDE OU LIEE A CELLE-CI, QUELLE QU'EN SOIT LA RAISON, NE POURRA EN AUCUN CAS DEPASSER LE MONTANT DE CINQUANTE POUR CENT (50%) DU PRIX TOTAL DU CONTRAT ET CELA CONSTITUE LE SEUL RECOURS CONTRE LE FOURNISSEUR. LE FOURNISSEUR EST SEULEMENT RESPONSABLE DES DOMMAGES ET COUTS DIRECTS DUMENT JUSTIFIES, RESULTANT D'UNE VIOLATION DES OBLIGATIONS QUI LUI INCOMBENT EN VERTU DE LA COMMANDE ET PROPORTIONNELLEMENT A SA RESPONSABILITE DUMENT ETABLIE. EN OUTRE, LE FOURNISSEUR NE POURRA EN AUCUN CAS ETRE TENU RESPONSABLE DES DOMMAGES SPECIAUX, INDIRECTS, CONSECUTIFS, INCIDENTS OU PUNITIFS RESULTANT DE LA COMMANDE OU DU CONTRAT, Y COMPRIS, SANS LIMITATION, TOUTE PERTE DE PROFIT, PERTE DE CHANCES OU PERTE DE CONTRATS, PERTE DE REVENUS, PERTE DE CLIENTELE, ATTEINTE A LA REPUTATION OU A L'IMAGE PUBLIQUE OU ENCORE COUTS D'ACHAT ET/OU DE MISE EN SERVICE DE PRODUITS DE SUBSTITUTION OU DE REMPLACEMENT, QUE CES DOMMAGE AIENT ETE OU NON CONNUS DU FOURNISSEUR.

9. Confidentialité et propriété des informations. Les informations, notamment celles contenues dans la Proposition, sont divulguées au Client nonobstant leur caractère confidentiel que ce dernier est par la présente réputé connaître et accepter. Dès lors, le Client devra (i) assurer d'une manière appropriée la confidentialité des informations divulguées, afin de prévenir toute divulgation à un tiers quelconque, (ii) prendre toutes les mesures appropriées pour s'assurer que ces informations ne sont utilisées que dans le cadre de l'exécution du Contrat (« l'Objet »), (iii) divulguer les informations aux seuls membres de son personnel ayant un réel besoin d'en connaître en considération de l'Objet (les « Personnels ») et (iv) veiller à ce que les Personnels soient pleinement informés que les informations reçues doivent être traitées de manière confidentielle. Cette obligation s'appliquera au Client au cours de la période de validité du Contrat et pour une durée de dix (10) ans à compter de son expiration. Toutes les informations (incluant notamment les documents, plans, descriptifs, mémo) remises par le Fournisseur dans la Proposition ou dans le cadre de l'exécution du Contrat restent l'entière propriété du Fournisseur, qui ne concède au Client qu'une licence non exclusive d'utilisation dans le strict cadre du Contrat. Le Client ne pourra les utiliser dans un autre cadre que le Contrat, notamment pour fabriquer, faire fabriquer, copier ou reproduire tout ou partie des Produits ou du savoir-faire du Fournisseur. Le Client les détruira ou les livrera au Fournisseur sur simple demande écrite de celui-ci.

10. Résiliation. En cas de manquement par le Client à l'une de ses obligations au titre du Contrat, qui ne serait pas réparé dans un délai de trente (30) jours à compter de l'occurrence dudit manquement, le Fournisseur pourra résilier tout ou partie du Contrat de plein droit et sans formalité, sans préjudice de tout recours ultérieur en dommages et intérêts à l'encontre du Client.

11. Propriété intellectuelle. Le Fournisseur conserve l'ensemble des droits de propriété industrielle et intellectuelle afférents aux Produits, photos et documentations techniques qui ne peuvent être communiqués ni exécutés sans son autorisation écrite. L'achat de Produits, d'études ou de prestations de service par le Client ne confère en aucune façon à ce dernier un droit quelconque de reproduction de tout ou partie des Produits ou d'exploitation des droits de propriété intellectuelle ou industrielle qui y sont attachés.

12. Respect de la réglementation et éthique. Le Client s'engage à réaliser ses activités en toutes circonstances dans le respect des lois et règlements de toutes natures qui y sont applicables dans le pays du Fournisseur ou dans le pays d'établissement du Client. Le Client s'engage expressément et sans aucune réserve à respecter (i) les règles éthiques du Groupe SAFRAN, (ii) les principes de la conformité commerciale du Groupe SAFRAN, (iii) les règles légales en matière de lutte contre la corruption telles qu'elles résultent notamment de la convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption 1997, de la convention des Nations Unies contre la corruption (UNCAC) de 2003, la loi française dite "Sapin II", de la loi britannique « Bribery Act » de 2010, de la loi des Etats-Unis d'Amérique « 1977 Foreign Corrupt Practices Act », et (iv) les « Common Industry Standards » (CIS) applicables au sein de l'association « Aerospace and Defense Industries Association of Europe » (ASD) à laquelle le Fournisseur a souscrit. En outre, le Client certifie et garantit qu'aucun paiement, direct ou indirect n'a été promis, effectué ou prévu d'être fait, soit directement par le Client ou indirectement par le biais d'un tiers, au nom du Client ou au nom du Fournisseur ou de tout autre fournisseur, à toute personne détenant une autorité ou un pouvoir public, en charge d'un service public ou titulaire d'un mandat électif quelconque, à tout parti politique ou candidat à un mandat électif quelconque, à tout fournisseur ou à toute personne, ce y compris tout salarié, mandataire, directeur ou représentant du Client ou du Fournisseur, dans la mesure où un tel paiement aurait pour objectif d'obtenir de la part de ces personnes qu'elles accomplissent ou s'abstiennent d'accomplir un acte en violation des lois applicables dans le pays du Fournisseur ou dans celui du Client, ou en violation d'une loi ou d'un règlement quelconque. Il est expressément convenu qu'aucun paiement ne saurait être fait avec l'intention ou l'effet de corrompre dans le secteur privé ou dans le secteur public. Le Client devra immédiatement informer le Fournisseur de toute demande de pots de vin de la part de toute personne ou de tout représentant dans un territoire quelconque ayant un lien quelconque avec le Produit. Le Client autorise expressément le Fournisseur à auditer lui-même ou à désigner tout tiers pour procéder chaque année à l'audit des activités et dépenses afin de vérifier le respect par le Client des dispositions de cet Article. Le Client s'engage à rendre disponible au Fournisseur ou au tiers désigné tous les documents relatifs à son activité, en particulier ses documents comptables. Le Client garantira, indemnisera et maintiendra indemne le Fournisseur de toute réclamation, perte, dommage, responsabilité, dépense ou coût de quelque sorte que ce soit, qui résulterait directement ou indirectement du non-respect par le Client des dispositions de cet Article. La violation d'une disposition quelconque de cet Article ou d'une loi quelconque en matière de lutte contre la corruption constitue un manquement irrémédiable à une obligation substantielle susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de tout ou partie du Contrat concerné, sans préjudice de tout autre recours contractuel ou légal à la disposition du Fournisseur.

13. Contrôle des exportations. Le Client et le Fournisseur reconnaissent que le Produit (y compris les composants et technologies associés) est susceptible d'être soumis aux lois et réglementations en matière de contrôles des exportations (les « **Lois de Contrôle des Exportations** »). Les Lois de Contrôle des Exportations comprennent, sans limitation, les règles et mesures internationales, régionales et nationales relatives aux régimes de restrictions et de sanctions. Le Client reconnaît et garantit que le Produit n'a pas vocation à être réexporté ou re-transféré, et qu'il ne sera pas réexporté ou re-transféré, à l'exception de ce qui est permis au titre des Lois de Contrôle des Exportations et des dispositions suivantes. Le Client reconnaît et garantit qu'il n'enverra pas ou ne fera pas transiter tout Produit vers un pays ou une région soumis à une sanction quelconque ou un embargo, tels que mis à jour au cas par cas, notamment concernant Cuba, l'Iran, la Corée du nord et la Syrie, la Russie, la Biélorussie, la Crimée, la prétendue République Populaire de Donetsk, la prétendue République Populaire de Luhansk, les territoires occupés de l'Ukraine. Le Client sera responsable de réaliser toute étude, analyse et audit de ses clients ou de tout tiers à qui il est susceptible de revendre, fournir ou livrer le Produit. En outre, le Client réalisera toute demande d'autorisation gouvernementale ou de licence qui serait rendue nécessaires pour toute vente ou livraison du Produit et il ne devra pas revendre, re-transférer, exporter ou autrement disposer du Produit à moins que et jusqu'à ce que toute autorisation gouvernementale ou licence ait été préalablement obtenue de la part des autorités compétentes. Les demandes d'autorisation gouvernementales et de licences sont réalisés aux seuls frais du Client. Sur demande du Fournisseur, le Client devra lui fournir tout certificat de « Non Transfert » ou « d'Utilisateur Final », ou tout document similaire, dûment rempli et signé. Le Client devra prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que les informations figurant dans les documents sont précises et véridiques. Le Fournisseur ne sera en aucun cas responsable dans le cas où une autorisation ou une licence requise serait retardée, refusée, révoquée, limitée ou non-renouvelée. Tout manquement de la part du Client à l'une quelconque des dispositions de cet article constitue le manquement irrémédiable à une obligation substantielle susceptible d'entraîner la résiliation immédiate du Contrat concerné, sans préjudice de tout autre recours contractuel ou légal à la disposition du Fournisseur.

14. Données personnelles. Les parties se transmettent les coordonnées des personnes en charge de la gestion de leurs relations commerciales et du suivi du Contrat, et dans ce cadre agissent chacune en qualité de responsable de traitement non conjoint. En conséquence, les parties s'engagent à respecter la réglementation nationale et européenne relative à la protection des données à caractère personnel et notamment à n'utiliser des données à caractère personnel que pour les besoins de l'exécution du Contrat, à mettre en place toutes mesures nécessaires de sécurité et de confidentialité afin de protéger ce type de données, à assurer la conformité d'éventuels transferts hors Union européenne, à supprimer ces données à l'échéance de la durée de conservation convenue entre les parties ou à l'échéance légale, ainsi qu'à faire droit aux demandes des personnes concernées par ces données. Par ailleurs, chacune des parties s'engage à notifier à l'autre les éventuelles violations de sécurité entraînant un impact sur le traitement de ces données.

15. Divers. Le Contrat constitue l'intégralité des engagements du Fournisseur et du Client relativement à son objet, il remplace et se substitue à toutes les négociations, échanges et accords antérieurs entre eux relativement à son objet. Le fait pour le Fournisseur de ne pas se prévaloir d'un droit, de manière expresse ou implicite, dans le cas d'une violation d'une obligation quelconque par le Client, ne saurait être considéré comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses ou relativement à toute autre violation. Les présentes conditions générales de vente sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige. Toute cession d'une commande ou du Contrat par le Client nécessite l'accord préalable du Fournisseur.

16. Droit applicable et règlement des litiges. De convention expresse entre les parties, toute question relative aux présentes conditions générales de vente, ainsi qu'aux ventes qu'elles régissent, ou au Contrat, qui ne serait pas traitée par les présentes stipulations contractuelles, sera régie par la loi française, à l'exclusion de ses règles de conflits de lois et de la Convention de Vienne sur la vente internationale des marchandises. **TOUS LES LITIGES AUXQUELS LE CONTRAT ET LES COMMANDES QUI EN DECOULET POURRAIENT DONNER LIEU, CONCERNANT TANT LEUR VALIDITE, LEUR INTERPRETATION, LEUR EXECUTION, LEUR RESOLUTION, LEURS CONSEQUENCES ET LEURS SUITES, SERONT SOUMIS AUX TRIBUNAUX COMPETENTS DU RESSORT DU SIEGE SOCIAL DU FOURNISSEUR.** Dans le cas où le Fournisseur engage toute action, demande ou procédure, notamment en arbitrage, médiation ou en contentieux, ayant pour objet d'interpréter ou d'appliquer tout droit ou obligation au titre du Contrat, ou dans le cadre de tout litige en relation avec le Contrat, le Fournisseur pourra obtenir la prise en charge par le Client de ses frais d'avocats, de procédure ou tout frais qui y serait lié, sans préjudice de toute autre indemnisation qui pourrait être due au Fournisseur dans ce cadre, s'il est fait droit à tout ou partie de la demande du Fournisseur. Cette disposition survivra la résiliation ou l'expiration du Contrat.

17. Dispositions additionnelles spécifiques pour le support et l'après-vente des Produits. Dans le présent paragraphe, le terme « CSS » désigne chacune et l'ensemble des sociétés affiliées du Fournisseur en charge du support et de l'après-vente des Produits, notamment : Safran Aerosystems Services U.K. Limited, Safran Aerosystems Services Middle East – DWC – LLC, Safran Aerosystems Services Americas LLC, Safran Aerosystems Services Asia Pte Ltd.

17.1 Prix, facturation et paiement : Sauf accord contraire des parties, le Client procédera au prépaiement de cent pour cent (100%) du prix. Le paiement devra être effectué avant la date de livraison (i) par virement bancaire depuis le compte du Client vers celui de CSS, ou (ii) par tout autre moyen de paiement approuvé par CSS et ce conformément à la facture originale émise par CSS avant la date de livraison.

17.2 Services de réparation et de maintenance :

(i) **Emission de commande** : toute commande de réparation ou de maintenance émise par le Client et acceptée par CSS, sera considérée par CSS comme une demande d'inspection initiale et de préparation d'un devis par CSS. L'acceptation expresse dudit devis par le Client constituera la commande ferme des prestations décrites dans le devis. Le Client devra envoyer les Produits concernés par la commande à ses propres frais et risques.

(ii) **Inspection initiale – devis** : après la réception du Produit, CSS conduira une inspection initiale. Si l'inspection initiale ne révèle pas de problème ou de défaut, CSS retournera le Produit au Client et facturera le Client pour tous les tests d'inspection et/ou coûts administratifs aux taux standards en vigueur chez CSS. Si cette inspection initiale montre qu'une réparation/révision ou toute autre prestation de maintenance est requise, CSS préparera un devis qui indiquera la durée prévisible de réalisation de la prestation nécessaire pour remettre le Produit en état. Les délais de réparation seront suspendus durant la période courant entre l'émission du devis et son acceptation par le Client. A des fins de clarification, les prix et les délais indiqués par CSS dans ses devis sont des prix et des délais « standards » qui ne comprennent pas : (i) les coûts de service nécessaires à la remise en état d'un Produit a) qui a été endommagé suite à un évènement non imputable à CSS, ou b) dans lequel des pièces sont manquantes, ou c) des pièces majeures sont à remplacer ; (ii) les coûts de livraison « en urgence » ou suivant un mode de transport « non-standard » ; (iii) les coûts de réparation ou de maintenance d'un Produit qui est déclaré par CSS comme étant « Beyond Economical Repair » (« BER ») c'est-à-dire dès que les coûts de main d'œuvre et de matière pour remettre ce Produit en condition de service excèdent soixante-cinq pour cent (65%) du prix rechange en vigueur chez CSS. Si CSS déclare qu'un Produit est BER, il en informera le Client. Le remplacement, la réparation, la destruction ou le retour « tel quel » de ce Produit BER seront effectués conformément aux instructions du Client. Si aucune instruction écrite n'est donnée par le Client à CSS dans un délai de quinze (15) jours à compter de la notification par CSS, CSS retournera le Produit BER aux frais du Client et se réserve la possibilité de facturer au Client le prix du test. Si le Client décide de remplacer le Produit BER, le Client achètera un Produit neuf auprès de CSS au prix rechange en vigueur chez CSS. Si le Client décide de réparer le Produit BER, le prix de la réparation sera agréé entre les parties. Si le Client décide de détruire le Produit BER, CSS procédera à cette destruction et facturera au Client le prix du test et de la destruction.

Si le Client ne répond pas dans un délai de trente (30) jours à toute mise en demeure de ce faire adressée par CSS à l'une quelconque des étapes susvisées (émission du devis, absence de décision du Client en cas de BER, etc.), au titre des présentes, le Client est réputé avoir accepté de céder la propriété du Produit à CSS qui peut dès lors, sur simple notification au Client, disposer du Produit librement (y compris le détruire) et facturer au Client tous frais de tests, destruction et/ou de stockage que CSS aurait supportés.

(iii) **Echange standard et propriété** : un échange standard est considéré comme le remplacement d'un Produit par un autre Produit en condition de service (neuf ou usagé). Le nouveau Produit peut avoir un numéro de pièce (« Part Number ») ou de série (« Serial Number ») différent. Dans le cas où CSS anticipe qu'il ne sera pas en mesure de respecter les délais de réparation, il pourra proposer au Client, un échange standard, sous réserve de disponibilité et sous réserve d'obtenir l'accord écrit du Client (y compris via le portail CSS). Dans ce cas, CSS deviendra propriétaire du Produit renvoyé par le Client et transférera au Client la propriété du Produit échangé. Le transfert de propriété pour chaque Produit se produira à la date et au lieu de livraison indiqué (ci-après la « **Date de Transfert** ») tels que spécifiés dans le devis accepté par le Client. A la Date de Transfert, chaque Partie supportera les risques relatifs au Produit dont elle a acquis la propriété. En cas d'échange standard anticipé, le transfert de propriété sera effectif au moment de la réception de l'unité de rechange, qui devra être retournée à CSS dans les trente (30) jours suivant la date de livraison de l'échange standard anticipé. A défaut, CSS pourra réclamer la propriété de l'unité de rechange suivant les termes de l'Article 4 ci-dessus.

(iv) **Destruction des composants ou sous-ensembles** : les composants et sous-ensembles du Produit, considérés comme défectueux au moment de la réalisation des prestations de maintenance seront détruits. Ces composants et sous-ensembles seront stockés par CSS pendant une durée maximum d'un (1) mois à compter de la date du devis ou toute autre durée supérieure en fonction des normes douanières locales des centres de réparation. A l'issue de cette durée, les composants et sous-ensembles seront détruits et CSS facturera au Client le prix de la destruction.

18 Dispositions additionnelles spécifiques pour la réalisation de prestations de traitement et/ou de revêtement de surface des matériaux.

18.1 Commande ouverte

La mise en place d'une commande ouverte est conditionnée à l'accord express des parties et soumise au respect des conditions cumulatives suivantes : (i) la commande est limitée dans le temps, (ii) la commande définit les caractéristiques et le prix des Produits, (iii) la commande définit les quantités minimales et maximales de Produits réalisés, de même que les délais de réalisation, et (iv) chaque ordre de livraison émis dans le cadre de la commande ouverte définit les quantités précises et des délais des Produits à réaliser tout en respectant le cadre fixé par la commande ouverte. Dans le cas où les informations communiquées par le Client ou les ordres de livraisons émis par celui-ci sont en écart de plus de quinze pour cent (15%) par rapport aux volumes estimatifs émis dans le cadre de la commande ouverte, le Fournisseur pourra suspendre la réalisation des Produits en cours le temps d'évaluer les conséquences de cet écart et les parties se concerteront afin de convenir des ajustements à la réalisation des Produits, notamment compte tenu des capacités du Fournisseur (capacité de production, de transport, de sous-traitance, de personnel, financières, etc...)

18.2 Prix

L'existence de commandes répétitives n'empêche pas le Fournisseur pas de définir des prix différents à chaque commande, notamment pour tenir compte de ses contraintes opérationnelles (charges, capacité), de la variation de la nature, de la qualité ou de la présentation du matériau de base ou des pièces.

18.3 Enlèvement des pièces

Lorsque les pièces ne sont pas enlevées par le Client dans un délai de trente (30) jours après la notification de la mise à disposition, le Fournisseur facturera des frais de stockage et elles seront conservées aux risques et périls du Client. A défaut d'enlèvement dans un délai de soixante (60) jours à compter de la notification de mise à disposition, le Client est réputé avoir accepté de céder la propriété des pièces au Fournisseur qui peut dès lors, sur simple notification adressée au Client, en disposer librement (y compris les détruire). Le Fournisseur pourra facturer au Client tous frais de tests, destruction et/ou de stockage qu'il aurait supportés.

18.4 Livraison

(i) La livraison par le Fournisseur s'entend pour les pièces déposées et reprises par le Client dans les locaux du Fournisseur. Les pièces et Produits voyagent aux frais et aux risques et périls du Client quels que soient l'origine des emballages ou le mode de transport. Cette disposition s'applique aux différents transports, à savoir aux pièces à l'arrivée ou au départ, quels que soient les lieux d'expédition ou de destination.

(ii) Dans le cas d'expédition des pièces par le Client au Fournisseur, celle-ci doit être faite franco de port, sauf accord préalable. Le poids ou la quantité des pièces mentionnées sur les bordereaux d'expédition ne sont tenus pour valables qu'après réception et vérification par le Fournisseur.

(iii) Emballages : sauf stipulation contraire, le Client devra livrer ses pièces convenablement emballées pour éviter toute détérioration en cours de transport. Ces emballages devront pouvoir être réutilisés pour le retour. En cas d'emballages détériorés ou insuffisants, le Fournisseur pourra les remplacer et les facturer au Client après notification préalable au Client.

(iv) Dans le cas où les parties conviennent que le Fournisseur doit procéder ou faire procéder à l'expédition des pièces ou Produits, il n'agit alors qu'en tant que mandataire du Client, notamment en matière de paiement. Le Fournisseur facturera au Client l'ensemble de ses débours et propres frais.

18.5 Conditions d'exécution

(i) Pour mener à bien les prestations et en accord avec le Client, le Fournisseur se réserve le droit de procéder à la destruction de pièces à titre de réglage ou de contrôle en cours de prestations ou après cette dernière.

(ii) Pendant que les pièces sont entre les mains du Fournisseur et notamment au cours de l'exécution du travail, la responsabilité du Fournisseur est régie par les articles 1789 et suivants du Code civil, notamment en cas de défaut, de mauvaise qualité ou de vice des pièces confiées. Le prix reste dû au Fournisseur en cas de perte ou de détérioration pour tout fait qui n'est pas attribuable au Fournisseur, notamment le défaut, la mauvaise qualité ou le vice des pièces confiées. Le Fournisseur pourra également facturer au Client l'ensemble des frais et coûts subis de ce fait et non couverts par le prix.

18.6 Conditions de réception

(i) A défaut d'accord spécifique écrit des parties sur des conditions de réception spécifiques, celles-ci sont réalisées selon les conditions ci-après.

(ii) Sauf accord préalable écrit en sens contraire, les opérations de réception sont conduites par le Fournisseur : la réception est ainsi réputée contradictoire et acceptée sans réserve par le Client au terme d'un délai de quarante-huit (48) heures après la mise à disposition des Produits par le Fournisseur.

(iii) En cas de réception conduites conjointement par les parties, la réception aura lieu dans les ateliers du Fournisseur à la date convenue entre les parties. Si le Client ne se rend pas ou ne se fait pas représenter aux essais de réception, la réception est néanmoins réputée avoir été effectuée contradictoirement.

(iv) De manière générale, (a) le Client renonce à émettre une réclamation quelconque à l'issue d'opérations de réception qui n'auraient pas révélées de défaut, et (b) aucun essai de réception ne peut avoir lieu après usinage, montage ou installation, les pièces étant alors considérées comme réceptionnées et acceptées par le Client. Les parties peuvent convenir par écrit de modalités différentes dans le cas où la bonne conduite des opérations de réception nécessite l'usinage et/ou le montage de la pièce.

18.7 Responsabilité du Fournisseur

(i) La responsabilité du Fournisseur est strictement limitée au respect des spécifications du Client stipulées dans la Commande. En raison de la compétence professionnelle du Client dans sa spécialité et en fonction de ses moyens industriels, le Client a la responsabilité exclusive de définir avec précision la prestation souhaitée, notamment en fonction de ses propres données industrielles ou de celles de ses clients, du type de matière à traiter, de l'usage qu'il destine à la pièce et du résultat industriel escompté, etc..

(ii) En cas de perte ou détérioration de pièces au cours du travail ou de rebuts pour des défauts dans la réalisation des prestations reconnus par le Fournisseur, ce dernier sera tenu - au choix du Fournisseur après consultation avec le Client, (a) d'établir un avoir correspondant au travail défectueux fourni, (b) de réexécuter le travail en utilisant, lorsque c'est possible, des pièces précédemment ou nouvellement fournies par le Client. La fourniture des nouvelles pièces est au frais du Client. L'intégralité des frais de démontage, remontage ou retrait des pièces faisant l'objet d'une réexécution du travail sont à la charge exclusive du Client. Dans le cas où le Fournisseur établit qu'une pièce est irrécupérable, le Fournisseur pourra également décider de participer à son remplacement pour un montant tout au plus égal à la valeur hors taxes de la pièce, exprimée en prix de revient, qui ne saurait en aucun cas excéder le plus faible des montants entre (i) deux fois le prix du revêtement ou du traitement de la pièce et (ii) la limitation de responsabilité définie à l'Article 8 ci-dessus. Pour pouvoir prétendre à une indemnisation complémentaire et sans préjudice de l'application de la limitation de responsabilité définie à l'Article 8 ci-dessus, le Client devra avoir expressément mentionné ce souhait dès la formation du Contrat et indiqué la valeur de la pièce concernée afin de permettre l'intégration de cette garantie supplémentaire dans le prix établi par le Fournisseur.

(iii) La responsabilité du Fournisseur est exclue dans les cas suivants : (a) s'il s'avère que la matière fournie ou imposée par le Client est défectueuse, non conforme à celle annoncée, non définie ou non adaptée aux opérations que le Fournisseur doit réaliser, (b) dans le cas où le Fournisseur n'est pas maître ou informé des traitements effectués antérieurement sur les pièces fournies par le Client, (c) en cas de défaut qui n'est pas causé par les opérations réalisées par le Fournisseur, notamment ceux liés à la géométrie des pièces, à la conception des pièces, à la réalisation d'un dépôt ou d'un traitement préalable imposés par le Client, à une utilisation, à un stockage ou à une manutention impropre des pièces, (d) en cas de défaut et de matériel non conforme, expédié sur chantier sans avoir été contrôlé et réceptionné par le Client avant expédition au Fournisseur. Le Client indemniserà le Fournisseur de tous les coûts ou dommages qui seraient subis par le Fournisseur du fait de ces cas d'exclusion de sa responsabilité.

(iv) De manière générale, le Fournisseur ne prend aucun engagement ni de responsabilité concernant la réalisation des prestations sur des pièces prototypes ou d'essai pour lesquelles le Client conserve l'entière responsabilité de toutes les conséquences.

(v) Dans le cas où le Fournisseur fait au Client des propositions en matière de traitement ou de revêtement, le Client est seul responsable de l'adéquation entre ces propositions et le bon fonctionnement en utilisation des pièces concernées.

-oOo-

GENERAL TERMS AND CONDITIONS OF SALE

1. General. These terms and conditions of sale define the respective rights and obligations of the parties in their contractual relations and shall be applicable to any (i) published price catalogue which these terms and conditions are attached to, or (ii) official written commercial offer made by Safran Aerosystems or any of its affiliated companies (the "**Seller**") pursuant to the provisions of Article 2 herein (the "**Offer**"), to its customer (the "**Customer**"), for the development and/or purchase of the products and/or services which are offered for sale by the Seller (the "**Products**"). These terms and conditions are communicated to any customer upon request. Pursuant to applicable regulations, the Seller may accept derogations from certain provisions herein as a result of negotiations with the Customer, under specific terms of sale defined in a separate document signed by the parties. In particular, specific terms of sale defined in any product support conditions agreed between the Customer and the Seller – including CSS (as defined in Article 17 hereinafter) - or between CSS and any Customer and/or end user of the Products, shall prevail over these general terms and conditions. These terms and conditions shall apply to any sale made by the Seller, and therefore any sale entails Customer's full and unrestricted acceptance of these terms and conditions which shall prevail on any other Customer's document, and in particular on its purchasing terms and conditions, unless the prior written agreement of the parties. In case of ambiguity, inconsistency or contradiction between the terms of the Offer, of the order and of any reservation by the Seller and/or the Customer, the Seller and the Customer shall negotiate and reach an explicit written agreement on a timescale compatible with the Offer's purpose.

2. Offer. The Seller shall be bound only by a firm Offer made on letter-headed paper, submitted by a person duly authorized to submit Offers on behalf and in the name of the Seller. The Offer shall be valid for a period expressly mentioned on it. In case nothing is mentioned in the Offer, the Offer shall be valid for a three (3) month period. Any new request or requirement made by the Customer, in particular with regards to quotations for additional products or changes in the delivery times or conditions, shall give rise to a new commercial offer, distinct from the Offer, in particular regarding pricing and timing.

3. Order. Sales are concluded only upon express written acceptance of Customer's order by the Seller (the order shall refer to the Offer on the basis of which the order is placed, as the case may be) and, by mutual agreement of the parties on any additional specific provisions, as the case may be; the applicable contractual documents shall be together referred to as the "**Contract**". No total or partial cancellation or termination of an order by the Customer shall be accepted without the Seller's prior written consent. In case of cancellation or termination, whether or not with Seller's prior written consent, the Customer shall pay to the SAO-SEL-0138-Appendix 4 Safran Aerosystems Special Processes– issue 4 2025 08

Seller the price of the Products which manufacturing has started, as well as all the costs incurred by the Seller for the purchase of components, sub-assemblies and/or raw materials for the said order. Any down payment made by the Customer shall be definitively retained by the Seller. In the case where the Customer places an order with the Seller without having fully paid previous order(s), the Seller may refuse the order and to deliver the concerned goods, without any indemnity due to the Customer on any grounds. The Contract is concluded only under the understanding and assumption that the Customer shall not resell, broker or distribute the Products without being embedded by the Customer in any repair or other aftermarket services; any resale, brokering or distribution of the Products by the Customer is hereby prohibited, unless with the express prior written consent of the Seller.

4. Delivery, delivery time, title and risk of loss. Products shall be delivered to the Customer Free Carrier Seller's facility (« FCA – Free Carrier » ICC Incoterms® 2020). The delivery time runs from the acceptance of the order by the Seller without any reservation, or as the case may be, from the agreement between Seller and Customer on the terms of the Contract, provided that all conditions set forth by the parties are met, in particular and without limitation with regards to down payment, agreement on specific technical conditions or any authorization by a third party. The delivery time is given only for information and guidance; the Seller may not be held liable for any delay, including in case of force majeure, and delays in delivery may neither give rise to any penalty, indemnity or damages, nor justify any total or partial cancellation or termination of the order. The Seller may make any partial or early delivery that it deems useful, provided that the Customer is informed of such delivery. The Customer shall inform the Seller in due time of any event likely to impact negatively the proper performance of the Contract. If the Customer has not fulfilled its obligations in due time (in particular with regards to late payment, failure to provide information or access to materials or equipment), Seller's delivery lead time shall be automatically extended by a period at least equal to the Customer's delay, while the Customer shall remain solely liable for all the consequences of such delay, whether borne by the Seller or by any third party. No Product may be returned, except with the Seller's prior written authorization and compliance of the Customer with the Seller's instructions; any non-authorized return will be at the Customer's risk and cost, including storage fees. The transfer of risk of loss of or damage to the Products shall occur upon delivery to the Customer. However, the Seller retains title rights of the Products, until full payment of the price by the Customer, regardless of the delivery date; therefore the Seller shall be allowed to repossess the said Products regardless of who holds them and in case they have been resold, consumed, processed, combined or mixed with other goods. Consequently, the Customer shall insure the Products by an *ad hoc* insurance until complete transfer of title, and proof of that insurance shall be given to the Seller upon delivery. If not, the Seller shall have the right – amongst others - to delay delivery until such proof is presented.

5. Acceptance of Products. Every Product shall be examined before delivery by the Seller. Upon delivery, the Customer shall verify the conformity of the Products in quantity and quality. In case of damage to the delivered goods or in case of missing goods, it is the Customer's responsibility to make all necessary reservations to the carrier within a three (3) calendar day time period from the delivery of the Products, and to inform the Seller of such reservations. In case of apparent defects attributable exclusively to the Seller, the defective parts shall be – at the option of the Seller – repaired or replaced, subject to verification and confirmation by the Seller of the alleged defects. The Customer shall give any justification as to the reality of the defects found, and the Seller shall have the right to make any observation or verification on site, directly or indirectly. If no reservations are expressly made in writing within the abovementioned timeframe, the Products shall be deemed to be in conformity and accepted without reservation by the Customer. No further claim shall be accepted in relation to these Products without prejudice to Customer's rights under Article 7 below. The technical characteristics of the Products shall be as specified by the Seller in the Contract. Subject to compliance with the Seller's commitments under the Contract, the Seller shall have the right to make any modification to these technical characteristics without prior information of the Customer, and no subsequent evolution or modification of these characteristics may give the right to the Customer to request a modification of all or part of the sold Products. Any claim made by Customer as per the above provisions shall not relieve the Customer from its obligation to pay for the Products.

6. Prices, invoicing and payment. The prices mentioned in the Contract are firm and non-revisable, net and exclusive of tax. Unless otherwise expressly agreed in writing by the Seller, they are based on a "Free Carrier " delivery, including standard commercial packaging, and therefore do not include transport, insurance, customs costs and specific packaging, which are in addition, at the expense and risk of the Customer. Notwithstanding any other provisions set forth in Contract, in the event any taxes, tariffs, customs duties, or any other charge or cost in relation with the design, manufacturing, procurement, sale, use, modification, repair, maintenance, transfer, supply, delivery, import, and/or export (hereinafter the "**Additional Cost**"), applicable to all or part of the Products, are increased by any governmental authority compared to those applicable as of the effective date of the Contract, then these prices shall be automatically increased by an amount equivalent to the additional burden directly or indirectly incurred by Seller as a result of the Additional Cost, so that the price received by the Seller after entry into force of the Additional Cost is unaltered compared to the price received before entry into force of the Additional Cost. In the absence of specific payment terms negotiated with the Customer, the Seller shall send the invoice in duplicate to the Customer, who shall pay it within thirty (30) days of its issue date, by bank transfer, to the account which details are indicated by the Seller. In the event of late payment of amounts due by the Customer, and without prejudice to any other action that the Seller may bring against the Customer in this respect, (i) any down payment made to the Seller shall automatically and definitively owned by the Seller, (ii) the Seller shall automatically receive late payment interests calculated, per day of delay, at a rate of twelve percent (12%) per year, (iii) upon notification of Seller, the Seller shall be entitled to unilaterally modify the applicable payment terms of any remaining delivery to shipment upon prior receipt the full payment of the remaining Products, (iv) the Seller shall automatically receive in addition an indemnity for recovery costs as per applicable laws, if any and may request additional compensation from the Customer if the recovery costs actually incurred exceed this amount, and (v) the Seller may claim immediate re-delivery, at no costs for Seller, of Products on which it retains title as per Article 4 above. The Seller also reserves the right to suspend or cancel the delivery of all or part of the order, or of another order that is contractually or economically linked to the order which payment is late, as well as to reduce or cancel any discounts granted to the Customer and/or to submit the acceptance of any further order to the set-up of a "cash-in-advance" payment term, before shipment of the Products. Early payment of the price shall not give right to reduction in price or rebate. To the extent not prohibited under applicable laws, the parties hereby expressly waive the benefit of any regulatory or legal provisions dealing with "hardship", "unforeseeability" or any other similar theory, and entirely submit themselves on these matters to the following provisions. Should any event renders the performance of Sellers' obligations uneconomic or otherwise excessively onerous, then the parties agree to negotiate in good faith the necessary adjustments. The foregoing shall apply, without limitation, in the following circumstances: changes in the prices of raw materials and/or other components of the prices, customs duties modifications, currency rates fluctuations, changes in laws and regulations, variation of Customer needs, resuming work after a period of stoppage. During the negotiation period, the provisions of Article 16 shall be suspended and the parties shall not file any application or proceeding before any court or competent jurisdiction. Should the Parties be unable to reach a mutually satisfactory solution within thirty (30) days, the Seller shall have the right to terminate the Contract and/or the affected Order by giving a thirty (30) days written notice to the other party, without incurring any liability or indemnity. Neither party shall request economic adaptation of the Contract by the judge or arbitrator without the agreement of the other party.

7. Warranty. The Products are delivered with a twelve (12) months contractual warranty from the date of delivery, covering the non-conformity of the Products with the Contract attributable to the Seller, and any hidden defects resulting from a defect in material or manufacturing affecting the delivered Products and rendering them unfit for use. The warranty forms an integral part of the Product sold by the Seller which may not be sold or resold if altered, transformed or modified. This warranty is limited, at the Seller's option, to the repair, replacement or refund of non-conforming or defective Products, to the exclusion of any other good or non-defective part of the Products or any cost or activity related to the replacement of Products ("retrofit"), and this without the Customer being entitled to claim damages on any grounds. This contractual warranty is excluded in case of (i) misuse, abnormal use or non-compliance with any instructions of the Seller, the original equipment manufacturer, airworthiness directive, service bulletin or any other relevant documentation, negligence or lack of maintenance or repair by the Customer, as well as (ii) in case of normal wear and tear of the Products or consumables parts, whenever all or part of the Product can be adversely SAO-SEL-0138-Appendix 4 Safran Aerosystems Special Processes– issue 4 2025 08

affected by exposure to heat, sun, water, ozone or other deterioration elements, (iii) force majeure, (iv) any removal of the original equipment manufacturer trademark, name, part number or serial number on any Product, or in case of (v) modification or repair without the Seller's approval, or (vi) defects and deteriorations resulting from abnormal transportation, installation, operation, handling, storage and/or conservation conditions, foreign object damage, in particular in the event of an accident of any nature, or (vii) when the malfunction, premature wear, defect or failure is caused by any alternative parts to the original equipment manufacturer part such as Parts Manufacturer Approval (PMA) parts, if it is demonstrated that the malfunction, premature wear, defect or failure has been caused by the PMA part. All these exclusions are collectively referred to as "Non Attributable Events". In order to be covered by the warranty, the Customer shall inform the Seller in writing of the existence of the defects within a maximum period of ten (10) working days from their discovery, including documented evidence on the circumstances and nature of the defect. The repaired or replacement Product will only be warranted for the remaining duration of the original warranty. THE WARRANTY MENTIONED IN THESE TERMS AND CONDITIONS IS EXCLUSIVE AND IN LIEU OF ALL OTHER WARRANTIES, WHETHER WRITTEN OR ORAL, EXPRESSED OR IMPLIED BY APPLICABLE LAW, INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, ANY IMPLIED WARRANTY OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE.

8. Liability. The Seller is only responsible for the Products it supplies to the Customer. The Seller shall not be liable for (i) anything provided or made available by the Customer or by a third party imposed by the Customer or anything that the Seller could not freely select in accordance with the Seller's selection and validation procedures, in particular with regards to any material, documentation, information, specification or equipment or subassembly, (ii) any direct or indirect consequences, for the Customer or any third party, of any malfunctions of anything that was provided or made available to the Seller per (i) above. The Customer shall be solely liable and shall indemnify and hold the Seller harmless from any damage, costs and expenses suffered by the Customer or by the Seller as a result of what the Customer, or any third parties imposed or recommended by the Customer, have imposed, recommended, provided or made available to the Seller.

THE TOTAL AND CUMULATIVE LIABILITY OF THE SELLER ARISING OUT OF OR IN CONNECTION WITH THE ORDER, FOR ANY REASON, SHALL IN NO EVENT EXCEED THE AMOUNT OF FIFTY PERCENT (50%) OF THE TOTAL PRICE OF THE CONTRACT AND THIS SHALL CONSTITUTE THE SOLE REMEDY AGAINST THE SELLER. THE SELLER SHALL BE SOLELY LIABLE FOR DIRECT DULY JUSTIFIED DAMAGES AND COSTS RESULTING FROM A BREACH OF ITS OBLIGATIONS UNDER THE ORDER AND IN PROPORTION TO ITS DULY PROVEN LIABILITY. IN ADDITION, IN NO EVENT SHALL THE SELLER BE LIABLE FOR ANY SPECIAL, INDIRECT, CONSEQUENTIAL, INCIDENTAL OR PUNITIVE DAMAGES RESULTING FROM THE ORDER OR CONTRACT, INCLUDING, WITHOUT LIMITATION, ANY LOSS OF PROFIT, LOSS OF OPPORTUNITY OR LOSS OF CONTRACTS, LOSS OF REVENUE, LOSS OF CUSTOMERS, DAMAGE TO REPUTATION OR PUBLIC IMAGE OR COSTS OF PURCHASING AND/OR RETROFIT OF SUBSTITUTE OR REPLACEMENT PRODUCTS, WHETHER OR NOT SUCH LOSS OR DAMAGE WAS MADE KNOWN TO SELLER.

9. Confidentiality and property of information. The information, in particular that contained in the Offer, is disclosed to the Customer notwithstanding its confidential nature, which the Customer is hereby deemed to know and accept. Therefore, the Customer shall (i) ensure in an appropriate manner the confidentiality of the disclosed information, in order to prevent any disclosure to any third party, (ii) take all appropriate measures to ensure that such information is used only for the performance of the Contract (the "Purpose"), (iii) disclose the information only to the Customer's staff members who have a real need to know it in consideration of the Purpose (the "Staff"), and (iv) ensure that the Staff are fully informed that the information received must be treated in a confidential manner. This obligation shall apply to the Customer during the period of validity of the Contract and for a period of ten (10) years from its expiry. All information (including in particular documents, plans, descriptions, memos) provided by the Seller in the Offer or for the performance of the Contract shall remain the sole property of the Seller, which shall grant to the Customer only a non-exclusive license to use it within the limited framework of the Contract. The Customer may not use the information for any purpose other than the Contract, in particular to manufacture, have manufactured, copy or reproduce all or part of the Seller's Products or know-how. The Customer shall destroy or return the information to the Seller upon written request.

10. Termination. In the event of a breach by the Customer of any of its obligations under the Contract, which is not remedied within thirty (30) days of the occurrence of such breach, the Seller may terminate all or part of the Contract automatically and without formality, without prejudice to any subsequent claim for damages against the Customer.

11. Intellectual property. The Seller shall keep all intellectual and industrial property rights related to the Products, photos and technical documentations which cannot be either communicated or used without the Seller's written consent. The purchase of Products, designs, studies or services by the Customer shall not in any way grant the Customer any right of reproduction, of all or part of any Products, nor of the exploitation of any industrial or intellectual property rights attached thereto.

12. Compliance with laws and ethics The Customer undertakes to perform its activities under all circumstances by strictly complying with the laws, rules and regulations of all natures that are applicable in the country of the Seller or in the country of domicile of the Customer. The Customer expressly undertakes to abide by and adhere without reservations to (i) the SAFRAN Group's ethical guidelines, (ii) the SAFRAN Group's compliance principles, (iii) the legal provisions against corruption in accordance with the OECD Anti-Bribery Convention of 1997 and the United Nations Convention against Corruption (UNCAC) of 2003, the French law "Sapin II", the United Kingdom Bribery Act 2010 and the United States 1977 Foreign Corrupt Practices Act, and (iv) the Common Industry Standards (CIS) of the Aerospace and Defense Industries Association of Europe (ASD) to which the Seller has subscribed. Furthermore, the Customer certifies that no direct or indirect payment has been promised, done or shall be done, either directly by the Customer or indirectly through a third party, on its own behalf, on behalf of its seller or of the Seller, to any person of public authority, in charge of a public service or invested with an elected public office, to any political party or candidate to an elected office, or to any seller or person, including all employees, officers, directors or representatives of the Customer or the Seller, if such payments serve to obtain from these persons that they accomplish or refrain from accomplishing an act, in violation of the laws applicable in the country of domicile of the Customer or of the Seller, or in violation of any other applicable law or regulation. It is understood that no payment shall be made with the intention or the effect of public or private corruption. The Customer shall report to the Seller without delay any requests for bribes from any officials or individuals in the any territory or otherwise regarding or related to the Products. The Customer expressly authorizes the Seller to audit and/or to appoint an external Seller in order to audit its activities and expenditures once a year for the sole purpose of verifying the Customer's compliance with the provisions of this Article. The Customer hereby commits to make available to the Seller and/or to the external auditors its business documents, in particular its accounting documents. The Customer will indemnify, defend and hold harmless the Seller from any claim, loss, damage, liability, expense and cost of any nature arising from, or connected to the Customer's failure to comply with the provisions of this Article. The breach of any of the provisions of this Article or of any applicable anti-bribery law is an irredeemable breach to a substantial obligation which may result in immediate termination of all or part of the Contract, without prejudice to any other right, relief or remedy available to the Seller.

13. Export Control Compliance. The Customer and the Seller acknowledge that the Products (including the underlying items and technologies) may be subject to export control laws and regulations (the "Export Control Laws"). Export Control Laws include, without limitation, international, regional and national applicable export control restrictions and sanctions regimes. The Customer represents and warrants that it is, and will remain, in full compliance with any and all applicable Export Control Laws. The Customer certifies, represents and warrants that the Products are not intended to be re-exported nor retransferred, nor will not be re-exported nor retransferred, except as authorized by such Export Control Laws and the following provisions. The Customer further represents and warrants that it will not divert any of the Products to or through any country or region subject to comprehensive sanctions or trade embargoes as such sanctions and embargoes are amended from time to time, including but not limited to Cuba, Iran, North Korea and Syria, Russia, Belarus, Crimea and the so-called Donetsk People's Republic and the so-called Luhansk Peoples' Republic, occupied territories of Ukraine. The Customer shall be responsible for screening all customers and

other parties to which it may resell, provide or deliver the Products. Additionally, the Customer shall apply for any governmental authorizations or licenses required for any contemplated sale or delivery of Products and shall not resell, retransfer, export or otherwise dispose of the Products unless and until all required governmental authorizations or licenses are obtained from the appropriate authorities. The Customer applies at its own costs for these authorizations or licenses. Whenever requested, the Customer shall provide the Seller with a “Non Transfer”, “End-User” or “End-Use Certificate” or similar document duly filled in and signed. The Customer will take all necessary measures to ensure the information included in the document are true and accurate. Seller shall not be liable in the event any required authorizations or licenses are delayed, denied, revoked, restricted or not renewed. Failure by the Customer to comply with any of the provisions set forth in this Article shall constitute a material irremediable breach and an event of default which may result in immediate termination of the Contract, without prejudice to any other right, relief or remedy available to the Seller.

14. Data protection. The parties, as non-joint controller, exchange contact details of the persons in charge of the management of their business relationship and of the monitoring of the Contract. Both parties undertake to comply with the national and European regulations regarding data protection and in particular to only use personal data for the purpose of performing this Contract, to implement all the necessary measures of security and confidentiality in order to protect this type of data, to ensure the compliance of potential transfer outside European Union, to delete said data at the expiry of the retention period agreed between the parties or any deadline provided by law and to reply to any request from data subjects. Furthermore, each party undertakes to give notification to the other party in case of any security breach that may have consequences on the data processing.

15. Miscellaneous. The Contract constitutes the entirety of the commitments of the Seller and of the Customer with respect to its subject matter, it replaces and substitutes all prior negotiations, exchanges and agreements between them with respect to its subject matter. The fact that the Seller does not exercise a right, expressly or implicitly, in the event of a breach of any obligation by the Customer shall not be deemed to constitute a waiver of the right to enforce the same clauses at a later date or in respect of any other breach. These terms and conditions of sale are written in English. The French text, disclosed by Seller upon request, shall prevail in the event of a dispute. Any assignment or transfer of any order or the Contract by the Customer requires the prior consent of the Seller.

16. Governing law and disputes. The parties expressly agree that any issue relating to these terms and conditions, as well as to the sales they apply to, or to the Contract, which is not governed by these contractual provisions, shall be governed by French law, to the exclusion of any conflict of laws provisions and to the exclusion of the United Nations Convention for the International Sale of Goods. ANY DISPUTE ARISING FROM THE CONTRACT OR RELATED ORDERS, REGARDING THEIR VALIDITY, INTERPRETATION, PERFORMANCE, SETTLEMENT, CONSEQUENCES AND REPERCUSSIONS, SHALL BE SUBMITTED TO THE COMPETENT COURTS AT THE LOCATION OF THE REGISTERED OFFICE OF THE SELLER. In the event that Seller initiates any action, suit, or proceeding, including, without limitation, arbitration, mediation, or litigation, to interpret or enforce any rights or obligations under the Contract, or due to any dispute relating to the Contract, Seller shall be entitled to recover from Customer its attorneys’ fees, court costs, and any other expenses, including, without limitation, any fees and costs incurred on appeal, in addition to any other relief Seller may be entitled to, incurred in connection with such action, suit, or proceeding, if Seller is wholly or partly the prevailing party. This provision shall survive the termination or expiration of the Contract.

17. Additional provisions specific to support and aftermarket of Products. In this paragraph, the term “CSS” means each and every of the Seller’s affiliated companies in charge of the support and aftermarket of the Products, such as but not limited to: Safran Aerosystems Services U.K. Limited, Safran Aerosystems Services Middle East – DWC – LLC, Safran Aerosystems Services Americas LLC, Safran Aerosystems Services Asia Pte Ltd.

17.1 Prices, invoicing and payment: Unless otherwise agreed between the parties, the Customer shall pay one hundred (100%) percent of the agreed price prior to the delivery date by (i) bank transfer from Customer’s bank account to CSS, or (ii) any other form of payment approved by CSS, in accordance with the original invoice issued by CSS prior to the delivery date.

17.2 Repair and maintenance services:

(i) Order submission: submission of any repair or maintenance order to CSS shall, upon acceptance by CSS, be deemed a request for initial inspection and preparation of a quotation by CSS. The express acceptance by the Customer of a quotation prepared by CSS shall constitute an order to complete the work covered by such quotation. The Customer must send the Product for which it has submitted an order to CSS at its own cost and risk.

(ii) Initial inspection and quotation: upon receipt of a Product from the Customer, CSS shall conduct an initial inspection. If the initial inspection does not reveal a problem or defect, CSS shall return the Product to the Customer at Customer’s expense, and invoice the Customer for any test inspection and/or administrative costs at CSS’ standard rates then in effect. If the initial inspection shows that repair/overhaul or any other maintenance services are required, CSS shall prepare a quotation, which shall indicate the expected duration to complete the service necessary to restore the Products. Shop processing time shall be suspended for the period running between the issuance of a quotation and its acceptance by the Customer. For clarity purpose, CSS’ prices and lead times mentioned in any quotation are “standard prices” and “standard lead times” which shall mean they exclude (i) any service costs that are incurred for a Product a) that has been damaged due to any event non attributable to CSS, or b) with missing parts, or c) in which major components must be replaced; (ii) shipping costs on emergency or other expedite “non-standard” delivery mode; (iii) work or repair costs associated with a Product that is designated by CSS as “Beyond Economical Repair” (“BER”), i.e. as soon as the costs of time and material to return the Product to a serviceable condition exceed sixty-five percent (65%) of the current CSS spare price for such Product. If a Product is designated by CSS as being BER, CSS will notify the Customer. Replacement, repair, scrap or return “as is” of BER Product will be performed by CSS upon receipt of Customer’s written instructions. If no written instructions are given by the Customer to CSS within a fifteen (15)-day period from notification, CSS will return the BER Product at Customer’s costs and shall be entitled to charge the Customer at the test price. If the Customer elects to replace the BER Product, it will purchase a new Product at the current CSS spare price for such Product. If the Customer elects to repair the BER Product, the price of the repair shall be agreed between the parties. If the Customer elects to scrap the BER Product, CSS will scrap it and charge the Customer at the test price and the scrap price.

If the Customer fails to answer the within thirty (30) days from formal notice addressed by CSS at any of the above mentioned stage (issuance of quotation, lack of feedback from Customer in case of BER Product, etc.), the Customer is hereby deemed to have accepted to transfer ownership of the Product to CSS, who – upon simple notification to Customer - may dispose of it freely (include through destruction) and invoice to Customer all costs of testing, destruction and/or storage incurred by CSS.

(iii) Standard exchange and title: a standard exchange shall be deemed to be the replacement of a Product with another product in serviceable condition (new or used). The new Product can have a different P/N or S/N. In case CSS anticipates that it will not be able to meet quoted shop processing time, it may offer, if available, standard exchange to the Customer subject to Customer’s written consent (including via CSS Portal). In such case, CSS shall take ownership to the Product sent by Customer and shall transfer title to exchanged Product to the Customer. Transfer of title to each Product shall take place on the date and place of delivery (the “Transfer Date”) as specified in the accepted quotation. Upon Transfer Date, each party shall bear the risks related to the Product to which it took title. In case of advanced standard exchange, the transfer of ownership shall be effective upon receipt of the replacing unit, which shall be returned to CSS within thirty (30) days from the anticipated standard exchange delivery date. Upon failure to do so, CSS may claim ownership of the replacing unit in accordance with Article 4 above.

(iv) Scrapped parts and sub-assemblies: parts and sub-assemblies determined to be defective during Product maintenance shall be scrapped. Such parts and sub-assemblies shall be stored for a maximum of one (1) month from the date of the quotation, or more based on the service center’s local customs regulations. Thereafter, scrapped parts and subassemblies will be destroyed and CSS will charge the Customer at the scrap price.

18. Additional Specific Provisions for the Performance of Processing and/or Surface Treatment Services of Materials

18.1 Blanket purchase order

The establishment of a blanket purchase order is subject to the express agreement of the parties and compliance with the following cumulative conditions: (i) the order is time-limited, (ii) the order specifies the characteristics and price of the Products, (iii) the order sets minimum and maximum quantities of Products to be delivered, as well as delivery times, and (iv) each delivery order issued under the blanket purchase order specifies the precise quantities and lead times of the Products to be delivered, while complying with the framework set by the blanket purchase order. If the information provided by the Customer or the delivery orders issued by the Customer deviate by more than fifteen percent (15%) from the estimated volumes stated in the blanket purchase order, the Seller may suspend the performance of the Products in progress for the time needed to assess the consequences of such deviation, and the parties shall negotiate to agree on adjustments for the performance of the Products, in particular taking into account the Seller's capacities (production, transportation, subcontracting, personnel, financial resources, etc.).

18.2 Price

The existence of repetitive orders does not prevent the Seller from setting different prices for each order, in particular to take into account its operational constraints (workload, capacity), variations in the nature, quality, or presentation of the base material or parts.

18.3 Removal of parts

If the parts are not collected by the Customer within thirty (30) days after notification of their availability, the Seller shall invoice storage fees and the parts shall be stored at the Customer's own risk. If the parts are not collected within sixty (60) days from notification of their availability, the Customer shall be deemed to have agreed to transfer ownership of the parts to the Seller, who may then, upon simple notification to the Customer, freely dispose of them (including destroying them). The Seller may invoice the Customer for any costs of testing, destruction, and/or storage incurred as a result.

18.4 Delivery

- (i) Delivery by the Seller is deemed to be made when the parts are dropped off and collected by the Customer at the Seller's premises. The parts and Products travel at the Customer's expense and risk, regardless of the origin of the packaging or the mode of transport. This provision applies to all transport, both inbound and outbound, regardless of the shipping or destination locations.
- (ii) When the Customer ships the parts to the Seller, shipment must be made carriage-paid, unless otherwise expressly agreed. The weight or quantity of parts stated on shipping notes is considered valid only after receipt and verification by the Seller.
- (iii) Packaging: unless otherwise agreed, the Customer must deliver its parts properly packaged to prevent any damage during transport. Such packages must be reusable for the return shipment. In case of damaged or insufficient packaging, the Seller may replace and invoice it to the Customer after prior notification.
- (iv) If the parties agree that the Seller shall ship or arrange shipment of the parts or Products, the Seller acts only as the Customer's agent, particularly regarding payment. The Seller will invoice the Customer for all its disbursements and costs.

18.5 Performance conditions

- (i) In order to perform the services and in agreement with the Customer, the Seller reserves the right to destroy parts for the purposes of machine set-up or control during or after services.
- (ii) While the parts are in the hands of the Seller and in particular during performance of the work, the Seller's liability is governed by Articles 1789 et seq. of the French Civil Code, especially in case of defect, poor quality, or faults of the entrusted parts. The price remains due to the Seller in the event of loss or deterioration not attributable to the Seller, in particular due to defect, poor quality, or faults of the entrusted parts. The Seller may also invoice the Customer for all expenses and costs incurring as a result and not covered by the price.

18.6 Acceptance conditions

- (i) In the absence of a specific written agreement between the parties on specific acceptance conditions, acceptance shall be subject to the terms set out below.
- (ii) Except with the prior written consent to the contrary, acceptance operations are conducted by the Seller: acceptance is therefore deemed to be mutual and unreserved by the Customer forty-eight (48) hours after the Products have been made available by Seller.
- (iii) If acceptance is conducted jointly by the parties, it shall be carried out at the Seller's premises on a date agreed between them. If the Customer does not attend nor arrange representation at the acceptance inspection, the acceptance will nonetheless be deemed as mutually carried out.
- (iv) In general, (a) the Customer waives any right to issue a claim following acceptance operations not revealing any defects, and (b) no acceptance test may take place after machining, assembly, or installation, at which point the parts are deemed accepted and received by the Customer. The parties may agree in writing to different terms if proper conduct of the acceptance operations requires machining and/or assembly of the part.

18.7 Seller's liability

- (i) The Seller's liability is strictly limited to compliance with the Customer's specifications set out in the Order. Owing to the Customer's professional competence in its specialized field and to its own industrial capacities, the Customer bears exclusive responsibility for accurately defining the required service, including in light of its own or its clients' industrial data, the type of material to be processed, the intended use of the part, and the expected industrial result, etc.
- (ii) In the event of loss or damage to parts during processing, or rejections for defects in the performance of services recognized by the Seller, the latter shall, at its own discretion after consulting the Customer, either (a) issue a credit note corresponding to the faulty workmanship, or (b) redo the work using, where possible, parts previously or newly provided by the Customer. Supply of new parts is at the Customer's expense. All costs associated with dismantling, re-assembly, or removal of parts to be reworked are exclusively borne by the Customer. If the Seller determines that a part cannot be recovered, the Seller may also decide to contribute to its replacement for an amount not exceeding the ex-VAT cost value of the part, which may in no case exceed the lesser of (i) twice the price of the coating or treatment of the part, and (ii) the limitation of liability defined in Article 8 above. For any additional compensation and notwithstanding the application of the limitation of liability described in Article 8 above, the Customer must have expressly stated this at the time of contract formation and indicated the value of the relevant part so that this supplementary guarantee may be included in the Seller's quoted price.

(iii) The Seller's liability is excluded in the following cases: (a) if it turns out that the material provided or imposed by the Customer is defective, does not conform to that specified, is undefined, or is unsuitable for the operations to be performed by the Seller; (b) if the Seller is not in control of or informed of prior treatments performed on the parts supplied by the Customer; (c) in the event of a defect not caused by the Seller's operations, such as those related to the geometry or design of the parts, prior deposit or treatment as imposed by the Customer, or improper use, storage, or handling of the parts; (d) for defects and non-compliant items shipped to the worksite without being inspected and accepted by the Customer before shipment to the Seller. The Customer shall indemnify and hold harmless the Seller for all costs or damages incurred as a result of these exclusions of liability.

(iv) In general, the Seller assumes no obligation nor liability with respect to the performance of processing services on prototype or trial pieces, for which the Customer retains sole responsibility for all consequences.

(v) If the Seller makes recommendations to the Customer regarding processing or coating, the Customer is solely responsible for the suitability of these recommendations to the proper functioning of the relevant parts in use.

-oOo-